

## **Annexes au règlement slalom 2011**

## **Annexe 1. Règlement technique**

### **1-1 : Modalités des inscriptions aux compétitions nationales**

L'inscription doit parvenir à l'organisateur au moins 5 jours avant la compétition (le mardi pour une course le dimanche). L'inscription se réalise sur internet si un système d'inscription en ligne est disponible, sinon par mail avec accusé de réception ou par courrier.

Les inscriptions aux compétitions N3, N2, N1 et championnats de France sont payées par chèque libellé à l'ordre de la FFCK et transmis au service comptable de la fédération par le R1 de l'organisation dans un délai maximum de 7 jours à l'issue de la compétition. Le service comptable créditera le comité d'organisation de la somme reçue dans les 7 jours à l'issue de la réception des chèques.

### **1-2 : Sanctions pour non fourniture de juges ou retard d'inscription**

Les frais de retard d'inscription sont à régler à l'organisateur, les frais concernant le jugement sont payés par chèque à l'ordre de « FFCK - Commission Nationale Slalom. » et transmis au service comptable de la fédération par le juge arbitre à l'issue de la compétition.

Amendes (cumulables) :

- non fourniture de juge : 200 €
- inscriptions hors délai : 15€ par bateau

### **1-3. Tarif des inscriptions aux compétitions**

Type de course	Montant de l'inscription
Régionales	Montant défini par le comité régional organisateur , le montant d'engagement doit être identique pour tous les participants.
N2, N3	10 € par embarcation
Finales N2 et N3, Championnats de France	10 € par embarcation
N1	20 € par course et par embarcation
Équipes	15 € par équipe

### **1-4 : Montant des sommes à payer pour les demandes de contrôles et les appels au jury**

Demande de contrôle des pénalités : 15€

Demande de réunion du jury d'appel : 50€

### **1-5 : Contrôle des licences et des pagaies couleurs**

Lors du contrôle de la licence compétition avant la manifestation, les pièces justificatives afférentes à la licence précisées dans l'art. 38 du Règlement Commun, sont uniquement la carte licence proprement dite ou le fichier informatique de la dernière mise à jour de la base de données des licences FFCK qui est importé par l'organisateur la veille de la compétition.

Les compétiteurs qui ne sont pas en règle ne doivent pas être autorisés à prendre le départ de la compétition.

### **1-6 : Attribution de points sur les courses**

Les fichiers de course non conformes aux règlements, ou qui indiquent que la course était non Fédération Française de Canoe Kayak  
Annexes au règlement Slalom 2011

conforme aux règlements, ne pourront pas donner lieu à une attribution de points. Il en sera de même avec les courses avec à l'arrivée moins de 20 bateaux ayant 3 courses au classement national, ceci afin de respecter la régularité du classement national. De plus les conditions requises pour l'application de la formule de calcul de point définie en annexe doivent être remplies.

## **Annexe 2. Équipement**

### **2-1 : Caractéristiques des bateaux**

<b>Type</b>	<b>Longueur</b>	<b>Largeur</b>	<b>Poids</b>
Kayak mono	3,5m	60cm	9kg
Canoë mono	3,5m	65cm	10kg
Canoë bi	4,1m	75cm	15kg

### **2-2 : Moyens utilisés pour la flottabilité**

Pour les compétitions régionales, nationale 3 et nationale 2, tous les bateaux doivent flotter à l'horizontale une fois remplis d'eau et pouvoir servir de point d'appui au(x) compétiteur(s) dessalé(s). Les moyens utilisés seront, des réserves d'air vendues dans le commerce à cet usage qui doivent remplir le volume utile avant et arrière. Soit des caissons étanches professionnels, dont l'étanchéité sera validée par le constructeur du bateau. Les chandelles sont conseillées mais ne remplacent pas les réserves d'air. Pour les compétitions de Nationale 1, les embarcations devront répondre aux exigences du règlement international slalom édité par la FIC Équipement du pagayeur.

### **2-3 : Équipement du pagayeur**

Pour toutes les compétitions régionales, nationale 3, nationale 2 le compétiteur doit porter :

- Un casque pour canoë kayak aux normes CE EN 1385
- Une paire de chaussons fermés adaptés à la pratique du canoë kayak
- Un gilet de sécurité aux normes CE EN 393 et dont la flottabilité sera fonction du poids du compétiteur comme défini dans le tableau ci-dessous

<b>Poids du pratiquant</b>	<b>Flottabilité du gilet requise</b>
Inférieur à 30 kg	30 Newton
De 31 à 40 kg	40 Newton
De 41 à 60 kg	55 Newton
Supérieur à 60 kg	70 Newton

Les compétiteurs et dirigeants de clubs sont responsables de la mise en œuvre de cette mesure.

Les compétiteurs de nationale 1 doivent porter :

- Un casque pour canoë kayak aux normes CE EN 1385
  - Un gilet de sécurité aux normes CE EN 393 et ayant une flottabilité minimum de 60 newton
- Le port de chaussons n'est pas obligatoire mais est fortement conseillé.

Les compétiteurs de N1 qui participent à une course d'un niveau différent restent soumis au règlement de sécurité qui leur est applicable en N1.

## Annexe 3. Fonctionnement sportif

### 3-1 : Classements

#### 3.1.1 : Mode de calcul des points du classement national unique perpétuel

##### **Temps scratch inter catégorie**

Sur chaque course, on calcule tout d'abord pour chaque compétiteur, un temps scratch inter - catégorie en appliquant les coefficients inter catégorie CI :

$$TS = \frac{TR}{CI}$$

TR = temps réalisé

TS = temps scratch inter catégorie

CI = coefficient inter catégorie

Ensuite on calcule le nombre de points N obtenu par chaque participant selon la formule :

$$N = \frac{1000 \times (TS - TB)}{TB}$$

TB = temps de base

TS = temps scratch inter catégorie

Pour obtenir le temps de base TB de la course :

Il faut calculer les temps fictifs des 10 meilleurs temps scratch inter catégorie ayant moins de x points au classement (pour une course N1, x = 50 / pour une course N2, x = 200 / pour une course Inter région, x = 400 / pour une course régionale, x = 400).

Il faut faire la moyenne de ces 10 temps fictifs, puis écarter les 2 temps les plus éloignés (en valeur absolue) de cette moyenne, le temps de base est la moyenne des 8 temps fictifs restants.

Le temps fictif est calculé par la formule :

$$TF = \frac{1000 \times TS}{P + 1000}$$

P = nombre de points au classement avant la course

##### **Coefficient correcteur**

Afin de réduire les inégalités pouvant apparaître entre les courses, on détermine un coefficient correcteur de la façon suivante :

On élimine, pour le calcul, les coureurs qui n'ont pas de points au classement avant la course ou qui ont un écart de points "course/classement" supérieur à 100 points.

On fait le total PN des points au classement avant la course et le total PC des points attribués sur la course. Le rapport C = PN/PC est le coefficient correcteur.

##### **Points après application du coefficient correcteur**

Pour chaque compétiteur, on multiplie par le coefficient correcteur les points précédents pour obtenir les points après application du coefficient correcteur.

### ***Coefficient inter catégories***

<b>Catégorie</b>	<b>CI</b>
K1H	1
C1H	1,05
C1D	1,18
K1D	1,13
C2H	1,10
C2D	1,25
C2M	1,18

### ***Mode de classement***

Le classement prend en compte les points des sélectifs départementaux, des sélectifs régionaux, des N3, des N2, et des N1 des 12 derniers mois et s'établit de la façon suivante :

- On classe d'abord les compétiteurs ayant 3 courses ou plus dans l'ordre croissant de la moyenne en points des 3 meilleurs résultats des 12 derniers mois (Seuls ces compétiteurs peuvent accéder aux différents niveaux de l'animation inter-régionale et nationale).
- Puis les compétiteurs ayant 2 courses sont classés entre eux (moyenne en points des 2 résultats), après ceux ayant au moins trois courses.

Et enfin les compétiteurs ayant seulement une course sont classés entre eux (valeur en points de ce résultat), après ceux ayant 2 ou plus de courses.

Les ex-aequo sont départagés sur leur meilleure course, puis sur leur moins bonne.

#### **3.1.2 : Classement des clubs en divisions**

Le classement utilisé est le classement des championnats de France des Clubs publié à l'issue des championnats de France des courses par équipe de clubs.

- N1 : les 15 premiers clubs du classement national
- N2 : les clubs classés de la 16ème à la 40ème place
- N3 : les clubs classés de la 41ème à la 75ème place
- Régional : tous les autres clubs classés

#### **3.1.3 : Malus pour les sélectifs régionaux**

30 points sont ajoutés aux points de chaque compétiteur après application du coefficient correcteur.

### ***3-2 : Animation sportive***

#### **3.2.1 : Zones géographiques**

Les compétiteurs de N3 participent aux courses organisées dans l'inter région où est implanté leur club.

#### **3.2.2 : Nombre de courses N3 dans chaque inter région pour N + 1**

4 courses au maximum et une finale. Les courses ainsi que les finales ont lieu aux dates réservées sur le calendrier.

### **3.2.3 : Délai de parution des listes de compétiteurs N3 autorisés à participer aux compétitions**

6 jours avant la course (le lundi pour une course le dimanche).

### **3.2.4 : Bonus pour les sélectifs N3**

20 points sont retranchés aux points de chaque compétiteur après application du coefficient correcteur.

### **3.2.5 : Bonus pour les finales N3**

35 points sont retranchés aux points de chaque compétiteur après application du coefficient correcteur.

### **3.2.6 : Nombre de courses N2 dans la saison pour N+1**

- 4 week-ends de deux courses sur deux sites différents
- Une finale N2.

### **3.2.7 : Bonus pour les finales N2**

15 points sont retranchés aux points de chaque compétiteur après application du coefficient correcteur.

### **3.2.8 : Nombre de courses N1 dans la saison (2009 – 2010)**

5 week-end maximum + Finale

### **3.2.9 : Nombre de compétiteurs en N2 (Ceux mis en liste)**

Mise en liste au 31/08/2010 et au 11/04/2010 :

Bateaux	Dames	Hommes	Mixte
K1	122	285	
C1	15 (max 500 points)	110	
C2	3 (max 500 points)	38	10

Mise en liste au 30/05/2011 :

Bateaux	Dames	Hommes	Mixte
K1	60	175	
C1	10 (max 500 points)	75	
C2	3 (max 500 points)	30	5

### **3.2.10 : Nombre de compétiteurs en N1**

Bateaux	Dames	Hommes	Mixte
K1	28	65	
C1	6 (moins de 300pts)	40	
C2		22	

### 3.2.11 : Nombre de compétiteurs qui restent en N1

A la fin de la saison, les athlètes N1 qui n'ont pas 3 courses dans leur classement ou qui ne sont pas dans les quotas suivant descendent de N1 pour la saison suivante.

Bateaux	Dames	Hommes	Mixte
K1	22	53	
C1	5	34	
C2		18	

Les athlètes n'ayant participé à aucune course nationale la saison précédente ne peuvent figurer sur la liste N1 et libèrent une place.

### 3-3 : Finales et championnats de France

#### 3.3.1: Types de compétitions selon les sites

Type de site	Type de compétition
Sur les sites de la N3	Finales inter-régionales : K1, C1, C2, (H, D, M) (Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans) -
Sur les sites de la N2	Championnat de France (Cadets, Juniors, Vétérans) et finales N2 : K1, C1, C2, (H, D, M) Championnat de France (Cadets, Juniors, Seniors, Vétérans) par équipes de clubs : K1, C1, C2, (H, D, M)
Sur le site de la N1	Championnat de France Séniors N1 : K1, C1 (H et D), C2H, C1D.

#### 3.3.2 : Conditions de participation aux finales N3

Avoir :

- moins de 800 points au classement calculés sur 3 courses ,
- une participation à une N3 dans la saison .

#### 3.3.3 : Conditions de participation aux finales N2

- Être dans les quotas définis ,
- avoir une participation à une N2 dans la saison .
- Les podiums N3 accèdent à la finale N2 et aux championnats de France selon les conditions suivantes :
  - 2 ou 3 bateaux à l'arrivée : seul le vainqueur est sélectionné.
  - 4 bateaux à l'arrivée : les 2 premiers sont sélectionnés
  - 5 bateaux ou plus à l'arrivée : les 3 premiers sont sélectionnés

#### 3.3.5 : Quotas de participation à la finale N2

L'intégralité des compétiteurs séniors en liste N2 qui remplissent les conditions d'accès peuvent participer à la finale N2.

### 3.3.6 : Quotas championnat de France cadet

Tous les N1/N2 qui remplissent les conditions de participation aux championnats de France sont sélectionnés aux championnats de France. Dans le cas où le quota ci-dessous ne serait pas rempli avec les N1/N2, le classement national est utilisé pour sélectionner le nombre requis de N3 qui remplissent les conditions de participation pour remplir les quotas.

Bateaux	Dames	Hommes	Mixte
K1	35	80	
C1	8 (moins 500pts)	30	
C2		8	

### 3.3.7 : Quotas championnat de France vétéran

Tous les N1/N2 qui remplissent les conditions de participation aux championnats de France sont sélectionnés aux championnats de France. Dans le cas où le quota ci-dessous ne serait pas rempli avec les N1/N2, le classement national est utilisé pour sélectionner le nombre requis de N3 qui remplissent les conditions de participation pour remplir les quotas.

Bateaux	Dames	Hommes	Mixte
K1	7	25 (dont 10 V2 mini)	
C1	(Dans quota J/S)	20 (dont 8 V2 mini)	
C2		8	

### 3.3.8 : Quotas championnat de France junior

Tous les N1/N2 qui remplissent les conditions de participation aux championnats de France sont sélectionnés aux championnats de France. Dans le cas où le quota ci-dessous ne serait pas rempli avec les N1/N2, le classement national est utilisé pour sélectionner le nombre requis de N3 qui remplissent les conditions de participation pour remplir les quotas.

Bateaux	Dames	Hommes	Mixte
K1	12	40	
C1	5 (max 500 points)	15	
C2		5	

### 3.3.9 : Format de course du championnats de France N1

#### 3.3.9.1 : Format des manches du championnat de France N1

Deux compétitions (manches de championnat de France) distinctes sont organisées sur chaque week-end. Pour chacune le format est le suivant : il n'y a pas de course de demi-finale, la course de qualification est organisée sur une manche unique. A la suite de la qualification, une finale est organisée sur une manche unique. Dans chaque catégorie d'embarcation, le quota d'accès à la finale est de 50% des bateaux ayant pris le départ de la qualification, avec un minimum de 5 bateaux.

La catégorie C1D étant en développement, elle n'est soumise à aucun quota.



### 3.3.9.2 : Format de la finale du championnat de France N1

Le dernier week-end du championnat de France N1 est la finale. Celle-ci se court sous le format de qualification (meilleure des deux manches), demi-finale (une manche), finale (une manche). Les athlètes sélectionnés aux championnats de France de leur catégorie et à la finale N2 participent. Les quotas d'accès à la demi-finale et la finale sont définis ainsi :

Bateaux	½ Finale	Finale
K1H	65	33
K1D	28	14
C1H	40	20
C2	22	11
C1D	10	5

### 3.3.10 : Attribution des points sur les courses N1

Les points au classement national perpétuel seront attribués selon 2 courses différentes, une fois sur la demi-finale, et une fois sur la finale.

### 3.3.11 : Mode de calcul pour l'attribution du titre de champion de France Senior

Le championnat de France senior est composé des résultats des courses N1. Sur chaque course, le vainqueur marque 100 pts, le second 95 pts, le 3ème 80pts, le 4ème 75pts, puis à chaque place un point de moins jusqu'à 0.

Les points au championnat de France senior (attribué à la place) prendra en compte, le classement dans l'ordre du résultat de la finale, suivit des bateaux classés au résultat sur la ½ finale

Lors du dernier week-end, intitulé « finale du championnat de France », les courses de qualification, de demi-finale, et de finale compte comme des courses indépendantes et rapporte chacune des points. Les points marqués sur la course de finale sont doublés.

Le classement du championnat de France est calculé en prenant la somme des 5 meilleurs résultats.

### 3.3.12 : Mode de calcul pour l'attribution du titre de champion de France des clubs

#### 3.3.12.1 : Modalités d'établissement du classement perpétuel national des clubs

Liste des catégories prises en compte dans le classement perpétuel : K1H – K1D – C1 – C2

Le classement annuel des clubs est établi en prenant en compte chaque compétiteur du club ayant moins de 1000 points au classement national (moyenne des 3 meilleures performances des 12 derniers mois).

Chaque compétiteur (y compris chaque équipier en biplace) rapporte des points à son club au prorata de son classement. Le 1er du classement national de chaque catégorie marque 1000 points. L'intervalle entre 2 bateaux consécutifs est calculé de façon à ce que le dernier de la catégorie marque 1 point.

Un cadet apporte un bonus de 60 points ajoutés à sa valeur issue du classement numérique.

Un junior apporte un bonus de 60 points ajoutés à sa valeur issue du classement numérique.

Les clubs qui ont au moins un bateau à moins de 1000 points dans chacune des catégories suivantes : K1H – K1D – C1 – C2 bénéficient d'un bonus de 3000 points .

La possibilité pour des compétiteurs de participer dans plusieurs catégories d'embarcations reste à l'appréciation des organisateurs

### **3.3.12.2 : Modalités d'attribution des points aux courses du Championnat de France par équipes de club**

Les points des équipes de club sont attribués de la manière suivante :

- L'attribution des points de la course d'équipes se fait selon le classement de chaque catégorie de bateau.
- La première équipe de chaque catégorie apporte 3000 points à son club quel que soit le nombre d'équipes engagées.
- La dernière équipe de chaque catégorie apporte 500 points
- Dans chaque catégorie, seule la meilleure équipe de chaque club rapporte les points qui correspondent à son classement.

#### Équipes supplémentaires :

Toute équipe supplémentaire rapporte au club les points du dernier du classement (500 points). L'attribution du nombre de points des équipes suivantes se fait en faisant abstraction du classement de ces équipes supplémentaires.

L'intervalle de points entre 2 équipes est constant .

Les clubs qui ont au moins une équipe dans chacune des catégories suivantes : K1H – K1D – C1 – C2 bénéficient d'un bonus de 3000 points .

## **Annexe 4. Officiels**

### **4-1 : Fourniture d'officiels par les clubs**

Le juge arbitre, son adjoint (le cas échéant), le juge vérificateur, le juge chronométrateur, le délégué fédéral, sont pris en compte dans le quota de juge à fournir pour un club.

### **4-2 : Obtention du titre de Juge Arbitre de niveau national**

Conditions requises :

- Être juge national ou AIS
- Avoir plus de 18 ans.
- Être nommé en tant que juge arbitre adjoint sur 2 courses nationales sous l'autorité de deux tuteurs différents, juges arbitres reconnus par la CNA comme tuteurs et recevoir un avis favorable des deux tuteurs

Parmi les juges correspondants à ces critères la CNA établit la liste des juges habilités à officier comme Juge Arbitre sur les courses nationales.

### **4-3 : Obtention du titre du Juge arbitre Régional**

Conditions requises :

- Avoir plus de 18ans
- Être juge national ou AIS
- Avoir réussi l'examen Juge Nat/ Juge Arbitre Régional.

Parmi les juges correspondant à ces critères, les comités régionaux établissent la liste juges arbitres habilités à officier comme Juge Arbitre sur les courses régionales. Cette liste doit être transmise avant le début de saison à la CNA.

#### **4-4 : Obtention du titre de Formateur Régional.**

- Avoir plus de 18ans
  - Être juge national ou AIS
  - Être proposé par la Commission Régionale slalom pour une formation organisée par la CNA
- La CNA établit la liste des formateurs de juges.

#### **4-5 : Qualification des responsables informatiques et des chronométreurs**

Participer à une formation nationale spécifique.

#### **4-6 : Obtention du titre de juge régional**

- Avoir minimum 16 ans.
- Participer à une formation avec un formateur officiel et dont le contenu est validé par la CNA.
- Juger 2 courses validées par une attestation du Juge Arbitre en présence.

#### **4-7 : Obtention du titre de juge national :**

- Avoir minimum 18 ans.
- Participer à une formation nationale organisée par la CNA.

Les juges nationaux qui ont moins de 15 contributions au jugement ( Juge Arbitre national et régional, juge de portes) sur les cinq dernières années seront soumis à un recyclage.

#### **4-8 : Validation d'acquis de l'expérience**

Les officiels peuvent se voir valider leurs acquis d'expérience par la délivrance d'un titre sur proposition des commissions régionales à la CNA. La validation peut être totale ou partielle, soumises à conditions ou non. Les dossiers sont étudiés au cas par cas.

#### **4-9 : Qualification du juge vérificateur**

Le juge vérificateur devra posséder au minimum le niveau juge Régional.

#### **4-10 : Statut du juge en formation**

Le juge devant effectuer deux jugements pratiques avant de voir son niveau confirmé, devra présenter son certificat de suivi à chaque course pour validation par le juge arbitre. En attendant d'être définitivement rentré dans la base, ce certificat (ou photocopie) fera office de qualification auprès du Juge arbitre.

Le juge en formation peut être présenté comme juge à part entière par un club (certificat à l'appui), néanmoins il ne peut être juge coordinateur.